



Maisons-Alfort, le 18 mai 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLOPYRALID 100 SL, n° AMM 2040067**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 09/05/2007 d'un dossier, déposé par AGRIPHAR , relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLOPYRALID 100 SL détenue par GLOBACHEM .

Considérant la fourniture des attestations de transfert de GLOBACHEM et AGRIPHAR ;

Considérant que cette préparation est déclarée générique du produit de référence LONTREL 100, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 7900753, détenue par DOW AGROSCIENCE, est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre DOW AGROSCIENCE et AGRIPHAR ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLOPYRALID 100 SL, présentée par AGRIPHAR , qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit LONTREL 100.

Pascale BRIAND